

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

Date de la convocation : 27 mars 2012 Date affichage: 27 mars 2012	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 13 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille douze, le vingt-sept mars, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 27 mars 2012, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.</i>	Présents : FORT Alain, POUGNARD Dominique, BONNIN Stéphane, BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie, BAZIREAU Jean-Jacques, Hervé SABOURIN, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, POUGET Renaud, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle
Secrétaire de séance : Pascal AMICEL	Absent(s) excusé(s) : DELGUTTE Stéphanie, GUIOCHON Rémy, BARBOT Patrice, BRAULT Fabrice, LAURENT Max, MARCHAND Bruno,

Ouverture de la séance à 19h00

Préambule - Caractère extraordinaire de la réunion du conseil

Attendu que le Code général des Collectivités territoriales dispose que « *En cas d'urgence, le maire peut abréger le délai de convocation, sans que ce dernier puisse toutefois être inférieur à un jour franc ; dès l'ouverture de la séance, il en rend compte au conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de tout ou partie de la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure* ».

Alain Fort, maire, précise à l'assemblée les motifs de la réunion du Conseil municipal en séance extraordinaire, avec réduction du délai de convocation, à savoir : **le choix du fournisseur de la future tondeuse, afin de permettre de raccourcir le délai de la commande.**

Il rappelle que la question a été soulevée lors du conseil du 20 mars dernier (*cf. § 11 du compte rendu*).

Les membres du Conseil municipal, à la majorité, reconnaissent l'urgence de la question et le caractère extraordinaire de cette séance et acceptent de délibérer sur l'ordre du jour présenté.

ORDRE DU JOUR

Note : compte tenu du caractère extraordinaire de la séance, Monsieur le maire informe les conseillers que le procès verbal de la séance du 20 mars sera approuvé lors du conseil du mois d'avril prochain.

1.	Achat d'une tondeuse autoportée - choix de l'entreprise	D/2012-033
-----------	--	-------------------

Rappel : la tondeuse de la commune est en panne. Ce matériel a maintenant près de 14 ans de service ; les devis demandés pour une réparation complète s'élèvent à plus de 4.500 € et ceux pour un échange standard sont encore plus chers.

En conséquence, une consultation pour l'achat d'une tondeuse neuve, avec un cahier des charges, a été lancée auprès de cinq entreprises locales et régionales ; une commission s'est réunie le lundi 23 mars à 20h45 pour étudier les offres ; elle fait part à l'assemblée des résultats suivants :

Récapitulatif des offres						
	MIGAUD	QUINTARD	QUINTARD2	ESPACE EMERAUDE	AUJARDIN	AREPE
Note mémoire technique	3	2	2	6	2	0
<i>coefficient pondérateur</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>
Note prix des prestations	6,00	7,96	8,44	9,76	6,59	10,00
<i>Coefficient pondérateur</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>
Note délai de fourniture	0,48	0,67	0,67	1,25	0,45	10,00
<i>Coefficient pondérateur</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
Note globale = (note mémoire X coeff. mémoire) + (note prix X coeff. prix) + (note délai X coeff. délai)	4,55	5,45	5,73	7,78	4,60	7,00
Classement	6	4	3	1	5	2
REPRISE	500,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 700,00 €	500,00 €	900,00 €
OFFRE SANS REPRISE	24 757,20 €	21 288,80 €	20 451,60 €	18 107,44 €	23 723,86 €	17 688,84 €
OFFRE REPRISE INCLUSE	24 257,20 €	19 088,80 €	18 251,60 €	15 407,44 €	23 223,86 €	16 788,84 €
EXTENSION DE GARANTIE	-	-	-	300,00 €	-	-

Au regard des offres proposées, la commission "achat tondeuse" propose au Conseil municipal de retenir l'offre de ESPACE EMERAUDE (79 Echiré) pour un montant de 15 707,44 € TTC reprise incluse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil municipal entérinent le choix de la commission et retiennent la proposition de l'entreprise ESPACE EMERAUDE (79 Echiré) avec reprise et extension de garantie incluses** pour un montant de **15 707,44 € TTC**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 29 mars 2012 est levée à 19H20

Récapitulatif des délibérations prises en séance extraordinaire du 29 mars 2012				
N° délib	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
D/2012-033	1.1.	Commande publique : Marchés publics	Achat d'une tondeuse autoportée : choix de l'entreprise ESPACE EMERAUDE pour 15.707,44 € TTC .	2

Emargements des membres du conseil municipal du 29 mars 2012	
Le maire, Alain FORT	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe absente excusée	Dominique POUGNARD, adjointe
Stéphane BONNIN, adjoint	Rémy GUIOCHON, adjoint absent excusé
Patrice BARBOT absent excusé	Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER
Jean-Jacques BAZIREAU	Hervé SABOURIN
Fabrice BRAULT absent excusé	Marc CHOLLET
Christine FAZILLEAU	Max LAURENT absent excusé
Bruno MARCHAND absent excusé	Renaud POUGET
Pascal AMICEL	Susanne SCHMITT
Nadette PORCHER	Joëlle VIAUD